

Chers Clients,

Chers Fournisseurs,

Chers Partenaires,

L'avenir s'annonce durable et digital. En tant que leader de notre secteur, engagé sur la voie de la neutralité carbone, nous préparons donc avec enthousiasme nos produits et nos services pour le futur.

Cette démarche passe par le lancement d'une nouvelle marque représentative et mondiale: **Heidelberg Materials**. Un nom qui répond à l'évolution des besoins, tout en restant fidèle à notre héritage. Cette marque mondiale deviendra notre dénomination sociale également au niveau de la Belgique: **Heidelberg Materials Benelux**.

Concrètement, la **S.A. Cimenteries CBR Cementbedrijven N.V.** sous laquelle nous opérons en Belgique jusqu'à ce jour, deviendra la société **S.A. Heidelberg Materials Benelux N.V.** dénomination sous laquelle seront également regroupées toutes nos marques de confiance locales.

Notre ancrage local restera bien sûr la garantie de la qualité. Nous sommes et resterons un partenaire essentiel pour le développement de la Belgique et des Pays-Bas, et pour les nombreuses entreprises qui y contribuent. **A partir du 22 novembre 2023**, nous utiliserons la nouvelle dénomination sociale de l'entreprise pour toutes nos activités officielles.

Concrètement, cela implique que **les éléments suivants changent** :

- La dénomination sociale de notre entité locale sera : la **S.A. Heidelberg Materials Benelux N.V.** qui remplacera la **S.A. Cimenteries CBR Cementbedrijven N.V.**
- La disparition des autres marques disponibles pour le marché belge.
- L'adresse email pour l'envoi des factures devient: be.invoices@heidelbergmaterials.com
- L'adresse email pour tous vos questions devient: bel.accountspayable@heidelbergmaterials.com

A contrario, cela implique que **les éléments suivants ne changeront pas** :

- Le numéro de TVA – BE0400465290
- L'adresse postale – Boulevard de France 3-5, 1420 Braine L'Alleud, BE
- Le compte bancaire – BE13 2100 0001 8139
- Les modalités de facturation – les factures doivent être envoyées par e-mail et les règles suivantes doivent être strictement respectées :
 - Une seule facture par PDF
 - Si la facture contient des pièces jointes, celles-ci doivent être dans le même PDF que la facture;
 - Le nom du fichier PDF doit être alphanumérique ; les caractères suivants, entre autres, ne sont pas autorisés : / \ ? % * : | " < > ;
 - Maximum 5MB ;
 - La facture doit mentionner le n° de PO requis ;

- En cas de facture liée à un PO (existant), la facture doit mentionner le n° de PO qui vous a été communiqué précédemment ;
- Ce changement de nom n'affecte pas les relations contractuelles – Tous les contrats existants restent intacts/valides ;
- Les personnes de contact actuelles ne changent pas, elles peuvent toujours être contactées en cas de questions et/ou de commentaires.

Nous vous remercions de tenir compte de ce changement et de mettre à jour vos fichiers.

Sincères salutations,



Christoph Streicher

CEO Heidelberg Materials Benelux

